

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 744 975

②1 N° d'enregistrement national : 96 09428

⑤1 Int Cl⁶ : B 62 B 9/28, B 62 B 7/04

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 26.07.96.

③0 Priorité : 16.02.96 DE 29602814.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 22.08.97 Bulletin 97/34.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : HAUCK GMBH & CO. KG
GESELLSCHAFT MIT BESCHRANKTER HAFTUNG —
DE.

⑦2 Inventeur(s) : FEYLER KLAUS.

⑦3 Titulaire(s) : .

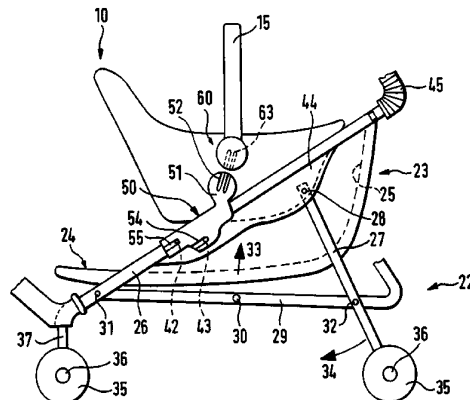
⑦4 Mandataire : CABINET ORES.

⑤4 POUSSETTE, NOTAMMENT POUSSETTE POUR POUPEE COMPORTANT UN DISPOSITIF DE SUPPORT POUR UNE COQUE DE SUPPORT POUR UN ENFANT OU POUR UNE POUPEE.

⑤7 L'invention concerne une poussette, notamment poussette pour poupée.

Dans cette poussette comportant un châssis, qui comprend deux montants (26, 27), qui s'étendent dans deux plans verticaux parallèles, et un étrier formant poignée (45), et une structure supérieure (23), qui possède une surface de siège (21) et un dossier (25), un dispositif de support (50) pour une coque de support (10) ou un dispositif analogue est raccordé, notamment de manière à pouvoir être accroché et verrouillé, de façon amovible de chaque côté sur les montants (26) du châssis.

Application notamment aux poussettes-jouets pour enfants.



FR 2 744 975 - A1



L'invention concerne une poussette, notamment poussette pour poupée, comportant un châssis, qui comprend deux montants, qui s'étendent dans deux plans verticaux parallèles, et un étrier formant poignée, et une structure
5 supérieure, qui possède une surface de siège et un dossier.

Une telle poussette est connue par exemple d'après la demande de brevet allemand DE 38 30 752 C2 ou d'après la demande de brevet allemand DE 35 32 594 C2 ou même d'après la demande de brevet allemand DE 37 09 712 A1.
10 Ces poussettes sont caractérisées respectivement par un châssis repliable, qui est constitué par des montants, qui sont articulés entre eux dans deux plans verticaux parallèles en étant disposés essentiellement en forme de ciseaux, et un étrier formant poignée en forme de U, des
15 montants correspondants du châssis des deux plans formant respectivement un couple, et par une structure supérieure, qui possède une surface de siège et un dossier. D'autre part, toutes les poussettes connues possèdent, de chaque côté, un montant de châssis, qui s'étend en général obliquement à partir de la partie arrière supérieure vers
20 l'avant et vers le bas et qui définit respectivement la limite supérieure du châssis des deux côtés de la poussette.

D'autre part, on connaît d'une manière tout à fait générale des coques de support pour enfants, qui comprennent un étrier de support, dont les branches sont articulées latéralement sur la coque de support de telle sorte que l'étrier de support peut basculer depuis une position de support approximativement verticale pour venir dans une
30 position d'appui au sol et inversement, ainsi que, éventuellement, d'autres positions intermédiaires. A cet effet, on se reportera par exemple au brevet US-A 4 986 599 ou US-A 5 011 221. Ces coques connues de support pour enfants, dont le côté siège et le côté couchette comprennent un rembourrage, sont également utilisées en tant que sièges pour
35

enfant. A cet effet, conformément aux prescriptions européennes, ils sont ancrés d'une manière générale, au moyen des ceintures de siège présentes dans le véhicule automobile, au siège arrière du véhicule automobile, et ce la plupart du temps de telle sorte que le dossier est tourné vers l'avant, c'est-à-dire que l'enfant allongé ou assis sur ou dans la coque de support regarde vers l'arrière.

La présente invention a pour but de créer une poussette, qui puisse être utilisée également en tant que poussette pour poupée, et qui est conçue de telle sorte qu'elle convient pour recevoir une coque de support du type indiqué de sorte que la coque de support peut être placée sur la poussette et que l'enfant ou la poupée est déplaçable dans la coque de support avec la poussette. L'unité "coque de support/enfant" doit par conséquent rester inchangée, que l'enfant soit transporté dans le véhicule automobile ou avec la poussette ou bien qu'il soit tenu dans les mains.

Ce problème est résolu dans une poussette du type indiqué plus haut, caractérisé en ce qu'un dispositif de support pour une coque de support ou un dispositif analogue est raccordé, notamment de manière à pouvoir être accroché et verrouillé, de façon amovible de chaque côté sur les montants du châssis.

Par conséquent, la poussette est équipée d'un dispositif de support pour une coque de support. Les dispositifs de support sont raccordés de façon amovible aux montants du châssis de la poussette, et notamment peuvent y être accrochés et verrouillés. De ce fait il est également possible de retirer à nouveau le dispositif de support de la poussette dès qu'on ressort l'enfant, notamment le petit enfant, hors de la coque de support.

Sinon, les dispositifs de support peuvent être également raccordés selon une liaison par formes complémentaires et/ou selon une liaison de force, notamment être

fixés par serrage, sur les montants associés du châssis.

De préférence, les dispositifs de support comportent des ouvertures ou des fentes d'introduction qui possèdent chacune un dispositif d'encliquetage, et ce dispositif d'encliquetage comprend au moins une et notamment deux parties saillantes, qui sont opposées et pénètrent dans les ouvertures ou fentes respectives d'introduction, la largeur réduite par la ou les deux parties saillantes de l'ouverture ou de la fente d'introduction étant légèrement inférieure au diamètre des tétons de retenue, un tel dispositif d'encliquetage étant d'une construction relativement simple et empêchant une chute du dispositif de support à partir des montants du châssis de la poussette ou de la poussette pour poupée, dans le cas où cette dernière est transportée dans une automobile ou analogue.

D'autre part, il est prévu de préférence un système de verrouillage pour le dispositif de support, sur les montants associés du châssis de la poussette.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention, chaque dispositif de support est un composant, qui peut être monté sur un montant du châssis et qui comprend une plaque de support servant à recevoir la coque de support; la plaque de support est agencée essentiellement en forme de disque et, à l'état monté, s'étend parallèlement au plan défini par les montants du châssis de chaque côté de la poussette; la plaque de support possède au moins un évidement en forme de fente, ouvert vers le haut; le composant associé au dispositif de support comporte au moins deux ouvertures ou fentes d'introduction servant à loger des tétons de retenue qui font saillie latéralement à l'extérieur, sur le montant associé du châssis; à l'état monté, les ouvertures ou fentes d'introduction servant à loger les tétons de retenue sont ouvertes respectivement vers le bas, notamment obliquement vers le bas, de sorte que lors du fonctionnement normal, le composant associé au support de

support est retenu automatiquement, sous l'action de la force de pesanteur, dans une position appliquée sur les tétons de retenue. L'agencement du point de vue construction, que l'on vient d'indiquer, des dispositifs de support est d'une manipulation particulièrement simple. Il suffit de déposer la coque de support sur les dispositifs de support ou sur les plaques de support, disposées dans ces supports, de la poussette. De préférence, la coque de support comporte, sur ses deux côtés, un palier pivotant, qui d'une part permet le basculement de l'étrier de support dans différentes positions et d'autre part sert à fixer la coque de support sur le dispositif de support ou sur la plaque de support.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention, le palier pivotant, associé à l'étrier de support pour la coque de support, ou son boîtier possède respectivement au moins un élément de barrette dirigé vers le bas et qui, lors de la fixation de la coque de support sur la poussette, correspond avec les fentes de réception, ouvertes vers le haut, des dispositifs de support montés sur les longerons du châssis de la poussette ou aux plaques d'appui de ces dispositifs de support; le palier pivotant, qui est associé à l'étrier de support pour la coque de support, ou son boîtier comporte respectivement au moins une ouverture de réception ouverte vers le bas pour des tétons de retenue ou des éléments de barrette agencés avec une forme complémentaire sur les dispositifs de support et dirigés respectivement vers le haut. Avec cet agencement du point de vue construction, la coque de support est fixée d'une manière suffisamment rigide au moyen des paliers pivotants aux dispositifs de support de la poussette, de sorte que la coque de support montée sur les dispositifs de support ne peut exécuter aucun mouvement de basculement ou de balancement. De même on est certain de ce fait que la coque de support elle-même ne se détache pas des dispositifs de support dans

le cas de déplacements avec à-coups de la poussette. Chaque palier pivotant de la coque de support comprend un mécanisme d'encliquetage, que l'on peut manipuler de façon simple et qui fixe l'étrier de support de la coque de support dans une position déterminée désirée. A cet effet, aussi bien les parties du palier pivotant, qui sont fixées latéralement à la coque de support, que les parties de l'étrier de support, qui sont associées aux paliers pivotants, comportent des disques d'encliquetage respectifs, qui peuvent tourner l'un par rapport à l'autre et dont les surfaces, qui se font face, possèdent d'une part des parties saillantes d'encliquetage et d'autre part des renfoncements d'encliquetage, qui se correspondent. Grâce à un mécanisme de serrage, on peut fixer de façon simple les disques d'encliquetage, qui sont réciproquement associés, et les détacher à nouveau l'un de l'autre, lorsqu'on désire une autre position de l'étrier de support.

Pour une sécurité supplémentaire de fixation de la coque de support sur les dispositifs de support, il est en outre recommandé de retenir ces derniers à l'aide d'une sangle de manière que la coque de support ne puisse en aucun cas tomber des dispositifs de support, et ce pas lorsqu'il faut faire basculer la poussette. De préférence, la sangle de retenue est fixée aux dispositifs de support et est réglable en longueur. Pour le blocage, la sangle de retenue est guidée au-dessus de la coque de support, notamment au-delà de la partie formant pied de cette dernière avec blocage de la coque par rapport à la poussette et est verrouillée à l'aide d'un fermoir usuel.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description donnée ci-après prise en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 représente une coque de support servant à recevoir un enfant ou une poupée, en tant que

partie du système poussette/coque de support selon l'invention, selon une vue en perspective;

5 - la figure 2 représente une poussette équipée conformément à l'invention de dispositifs de support, selon une vue en élévation latérale et d'une manière associée schématiquement à une coque de support conformément à la figure 1;

10 - la figure 3 représente une vue en plan du côté d'un dispositif de support, qui est tourné vers la poussette ou est disposé intérieurement à l'état monté; et

- la figure 4 représente une association schématique d'une plaque de support du dispositif de support à un palier pivotant de l'étrier de support, disposé sur la coque de support, selon une vue éclatée en perspective.

15 La coque de support représentée sur la figure 1 est utilisée comme siège ou couchette pour un enfant ou pour une poupée, en fonction de l'angle sur lequel le dossier est réglé par rapport à l'horizontale. La coque de support de la figure 1 est utilisée principalement en tant
20 que siège d'enfant ou de poupée, et ce pour le transport dans une automobile. La coque de support de la figure 1 est désignée par le chiffre de référence 10. Elle est constituée par une structure en matière plastique 11, qui est conformée de manière à être ergonomique et dont le côté
25 formant siège ou le côté formant couchette est pourvu d'un rembourrage 12. D'autre part une ceinture de sécurité triangulaire 13 comportant une boucle de ceinture 14 est associée au côté formant siège ou au côté formant couchette. Un étrier de support 15 est disposé des deux côtés
30 de la coque dure 11. L'étrier de support 15 peut basculer depuis une position de support approximativement verticale pour venir dans une position d'appui au sol conformément à la figure 1 et inversement, ainsi que dans d'autres positions angulaires. Sur la figure 1, on a représenté un seul
35 palier pivotant, qui est désigné par le chiffre de réf-

rence 60. Comme cela est également représenté sur la figure 4, le palier pivotant comprend un boîtier cylindrique 60a, qui est disposé latéralement sur la coque de support 10. A ce boîtier 60 est associée une extrémité en forme de capuchon 60b située sur la branche de l'étrier de support 15. En outre un mécanisme d'encliquetage est associé au palier pivotant ainsi agencé de manière à retenir l'étrier de support 15 dans des positions angulaires désirées. La fixation d'une position d'encliquetage désirée s'effectue au moyen d'un bouton d'actionnement 60c, qui est relié de façon active au mécanisme d'encliquetage. Le mécanisme d'encliquetage, qui est associé au palier pivotant, sera en outre expliqué ci-après de façon plus détaillée en référence à la figure 4. Dans la position de la figure 1, la coque de support 10 peut être déposée sur le sol, auquel cas elle est supportée d'une part par l'étrier de support 15 déjà mentionné et d'autre part par l'arête inférieure 18 d'un appui-pieds 19 formé sur la coque de support 10. La coque de support 10 est agencée à la manière d'un siège baquet, c'est-à-dire comportant des parois latérales d'appui 20, 21.

La coque de support décrite est destinée notamment à être fixée sur le châssis d'une poussette, notamment d'une poussette de poupée, comme cela est indiqué sur la figure 2. Cette poussette pour enfant ou pour poupée est désignée sur la figure 2 par le chiffre de référence 22. Le châssis de cette poussette comprend deux structures en forme de montants, qui sont séparés par une certaine distance horizontale et s'étendent parallèlement dans des plans verticaux, entre lesquels est disposé le siège 23 possédant une surface de siège 24 et un dossier 25. Chaque structure en forme de montant possède un montant principal 26, qui s'étend obliquement à la partie supérieure arrière vers le bas et vers l'avant, ainsi qu'un montant de support 27 qui est articulé sur le précédent (articulation 28) et

s'étend obliquement vers l'arrière ou vers le bas. En outre, une entretoise de liaison 29 est disposée entre le montant de support 27 et le montant principal 26. Afin qu'on puisse replier la poussette, le montant de liaison 29
5 comporte deux sections qui sont reliées entre elles par l'intermédiaire d'une articulation 30. Par ailleurs les extrémités, qui sont tournées respectivement à l'opposé de l'articulation 30, des sections d'entretoises sont articulées d'une part sur le montant principal 26 et d'autre part
10 sur le montant de support 27 (articulations 31, 32). Lorsqu'on soulève l'entretoise de liaison 29 dans la zone de la liaison articulée 30 dans la direction de la flèche 33, l'entretoise de liaison 29 se replie à la manière de ciseaux avec comme conséquence le fait que le montant de
15 support 27 peut être également rabattu sur le montant principal 26 dans la direction de la flèche 34.

Respectivement une roue 35 est montée, de manière à pouvoir tourner autour d'un axe horizontal 36, sur les extrémités inférieures du montant principal 26 et du montant de support 27. Les roues avant 36 peuvent en outre
20 être également montées de manière à pouvoir pivoter autour d'un axe vertical 37. Étant donné qu'en ce qui concerne cet agencement, il s'agit d'un agencement connu de roues, une description plus précise de cet agencement est ici inutile.

25 Comme le montre la figure 2, un dispositif de support 50 pour la coque de support 10 est raccordé, et ce de manière à pouvoir être accroché ou encliqueté, aux deux montants principaux 26, respectivement dans la zone située entre l'articulation 28 du montant de support 27 d'une part
30 et l'articulation 31 de l'entretoise de liaison 29 d'autre part. A cet effet, le dispositif de support 50 est un composant, qui peut être monté sur le montant principal respectif associé 26 et comporte une plaque de support en forme de disque 51 qui s'étend vers le haut parallèlement
35 au plan défini par le montant principal 26 et le montant de

support 27 de chaque côté de la poussette (voir également la figure 3). Le boîtier associé 60a, réalisé avec une forme cylindrique, du palier pivotant 60 de l'étrier de support 15 est disposé conformément à la figure 2 sur cette
5 plaque de support 51 du dispositif de support 50.

Le composant mentionné du palier pivotant comporte deux ouvertures ou fentes d'introduction 54 et 55 servant à loger des tétons de retenue 42 et 43, qui font saillie latéralement vers l'extérieur et sont prévus sur le
10 montant principal 26 ou sur un équipement 44 relié rigidement au montant principal 26. Lorsque le dispositif de support 50 ou le composant associé est à l'état monté, le montant principal associé 26 s'étend dans une rainure longitudinale complémentaire, logée dans le composant du dispositif
15 de support. Cette rainure longitudinale est ouverte vers le bas de sorte que le composant du dispositif de support peut être appliqué, pour le montage, à partir du haut sur le montant principal 26 et être abaissé jusqu'à ce que les tétons mentionnés de retenue 42, 44 soient introduits
20 complètement dans les ouvertures ou fentes d'introduction 54 et 55. Les ouvertures ou fentes d'introduction 54, 55 comportent, sur la face extérieure, des revêtements qui font saillie latéralement et qui, à l'état monté, recouvrent les tétons de retenue qui font saillie latéralement,
25 de manière à empêcher qu'on se blesse sur les tétons de retenue 42 et 44 qui font saillie latéralement.

Dans la forme de réalisation montée représentée, les ouvertures d'introduction 54 et 55 sont ouvertes vers le bas dans une direction parallèle au montant principal
30 associé 26 de sorte que dans le cas d'un fonctionnement anormal, le dispositif de support 50 est maintenu automatiquement, sous l'action de la force de pesanteur, dans une position appliquée contre les tétons de tenue 42 et 43. De ce fait, le dispositif de support 50 est essentiellement
35 bloqué sur les montants principaux 26.

Cependant, on peut également imaginer n'importe quel autre type de verrouillage ou de blocage du dispositif de support 50 sur le montant principal associé 26.

5 Par conséquent, on peut en outre prévoir un verrouillage du dispositif de support sur le montant 26 du châssis, par exemple sous la forme d'un axe de verrouillage, qui, lorsque le dispositif de support 50 est dans la position représentée sur la figure 2, peut traverser transversalement le composant associé et l'équipement latéral
10 44.

Comme cela a déjà été mentionné, on peut également imaginer une fixation selon une liaison de force et notamment selon une liaison par formes complémentaires et selon une liaison de force, du dispositif de support 50 sur
15 le montant principal 26 et de son équipement latéral 44.

Concrètement, le dispositif de support 50 est raccordé au montant principal 26, en supplément du système de blocage par formes complémentaires décrit plus haut, au moyen d'un dispositif de serrage ou d'encliquetage de
20 manière à éviter que les dispositifs de support 50 se détachent de façon intempestive des tétons de retenue 42 et 43 et par conséquent du montant principal 26, par exemple lors du transport de la poussette pour enfant ou pour poupée. Les ouvertures ou fentes d'introduction 54 et 55 possèdent
25 respectivement des moyens d'encliquetage, et ce sous la forme de deux parties saillantes opposées 56, qui pénètrent dans les ouvertures ou fentes d'introduction 54, 55 et réduisent la largeur de ces dernières. Comme moyens d'encliquetage, on peut éventuellement utiliser également
30 une seule partie saillante, qui pénètre dans les ouvertures ou fentes d'entrée. Ce qui est important c'est que la largeur libre, réduite par les moyens d'encliquetage, des ouvertures ou fentes d'entrée soit légèrement inférieure au diamètre des tétons de retenue 42 et 43. Lors du montage du
35 dispositif de support 50, on "encliquette" ce dernier sur

les tétons de retenue 42 et 43, en dépassant à force le point d'étranglement mentionné plus haut. Pour faciliter "l'emmanchement par encliquetage", les parties saillantes 56 sont arrondies.

5 On place la coque de support 10 entre les deux montants du châssis 26, 27, qui définissent les deux plans verticaux ou limitation latérale de la poussette, sur le dispositif de support en montant les paliers pivotants 60 de la coque de support sur les plaques de support mention-
10 nées 51. A cet effet, les paliers pivotants 60, qui sont associés à l'étrier de support 15, ou leurs boîtiers 60a sont agencés de manière à être ouverts vers le bas de sorte que les plaques de support 51 peuvent être insérées à partir du bas dans les boîtiers du palier pivotant. Pour
15 relier le boîtier 60a du palier pivotant de la coque de support 10 avec blocage en rotation aux plaques de support 51, sur les plaques de support 51 sont prévus deux évidements en forme de fentes 52, qui sont ouverts vers le haut et qui viennent engrener avec deux éléments de barrette
20 correspondants 63, qui sont disposés dans les différents boîtiers 60a des paliers pivotants et sont dirigés vers le bas.

 Pour une liaison, bloquée contre toute rotation ou tout basculement, entre les plaques de support 51 et les
25 boîtiers associés 60a des paliers pivotants il suffit également que les plaques de support 51 possèdent chacune simplement un seul évidement 52 en forme de fente, ouvert vers le haut, qui correspond avec un élément de barrette 63, dirigé vers le bas, du boîtier 60a du palier pivotant.

30 Inversement, la plaque de support 51 peut également comporter des tétons de retenue ou éléments de barrette, dirigés vers le haut et qui sont logés dans des ouvertures complémentaires de logement, ouvertes vers le
35 bas, du boîtier 60a du palier pivotant, associé à l'étrier de support 15.

Pour supporter en outre le boîtier 60a du palier pivotant sur la plaque de support 51, cette dernière possède sur son bord périphérique, une partie saillante 53, qui fait saillie radialement et qui est retenue dans une position appliquée contre le boîtier 60a du palier pivotant ou contre le bord périphérique 62 de ce dernier, dès que la plaque de support 51 vient complètement en prise avec le boîtier 60a du palier pivotant.

Étant donné que la coque de support 10, qui est fixée à la plaque de support 51, est en outre supportée par la surface de siège 24 de la poussette, un basculement involontaire de la coque de support contre la plaque de support 51 vers l'avant ou vers l'arrière est empêché d'une manière tout à fait sûre. Pour bloquer de façon supplémentaire la coque de support 10, aux dispositifs de support 50 sont en outre raccordées des sangles de retenue 44 (non représentées), qui, le cas échéant, peuvent être guidées au-delà de la coque de support 10 tout en bloquant cette dernière sur la poussette 22 et peuvent être verrouillées, le verrouillage étant exécuté de façon usuelle. Comme cela a été mentionné plus haut, chaque palier pivotant 60 possède un mécanisme d'encliquetage, à l'aide duquel la position angulaire de l'étrier de support 15 de la coque de support 10 peut être réglée et fixée. Le mécanisme d'encliquetage comprend deux disques d'encliquetage 61 et 67 qui peuvent tourner l'un par rapport à l'autre et dont l'un 61 fait partie du boîtier 60a du palier pivotant et dont l'autre 67 fait partie de l'étrier de support 15 ou de l'extrémité agencée en forme de capuchon 60b de chaque branche de l'étrier de support. Les deux surfaces, situées en vis-à-vis, des disques d'encliquetage 61 et 67 possèdent d'une part des parties saillantes d'encliquetage 66 et d'autre part des renforcements d'encliquetage 64, qui se correspondent. Les renforcements d'encliquetage 64 sont situés sur le disque d'encliquetage 61, qui est associé au

boîtier 60a du palier pivotant, et sont disposés en étant répartis uniformément le long de la périphérie du disque d'encliquetage 61 et en étant situés aussi bien à une même distance du centre du disque qu'en étant également équidistants. Les parties saillantes d'encliquetage 66 sont également disposées également de façon correspondante le long de la périphérie du disque d'encliquetage 67, qui est associé à l'extrémité 60b de chaque branche de l'étrier de support. La distance angulaire entre des parties saillantes voisines d'encliquetage 66 ou des renforcements voisins d'encliquetage 64 détermine le plus petit déplacement angulaire de l'étrier de support. La fixation des deux disques d'encliquetage 61 à 67 s'effectue au moyen d'un mécanisme de serrage qui agit axialement. A cet effet le disque d'encliquetage 61, qui est situé sur le boîtier du palier pivotant, possède un embout fileté 65 qui fait saillie vers l'extérieur en position centrée et qui s'étend à travers une ouverture centrale 68 de l'extrémité en forme de capuchon 60a de l'étrier de support 15. L'embout fileté central saillant 65 définit l'axe de rotation, autour duquel les disques d'encliquetage 61 et 67 du boîtier 60a du palier pivotant et de l'extrémité 60b de chaque branche de l'étrier de support peuvent tourner l'une par rapport à l'autre. Sur l'extrémité de l'embout fileté 65, qui traverse l'ouverture centrale, peut être vissé un bouton d'actionnement 60c ou analogue, agencé sous la forme d'un écrou et à l'aide duquel les deux disques d'encliquetage 61 et 67 peuvent être fixés l'un par rapport à l'autre. Le bouton d'actionnement 60c est disposé, à l'état monté, à l'intérieur de l'évidement, ouvert vers l'extérieur, de l'extrémité en forme de capuchon 60b de chaque branche de l'étrier de support.

Lors de la fixation de l'étrier de support 15 dans une position angulaire déterminée, la distance entre les disques d'encliquetage 61 et 67 est réduite au point

que les parties saillantes d'encliquetage 66 du disque d'encliquetage 67 situé sur l'étrier de support sont repoussées dans les renforcements d'encliquetage correspondants 64 du disque d'encliquetage situé sur le boîtier du palier pivotant de sorte qu'une rotation réciproque des disques d'encliquetage est empêchée. Grâce à l'utilisation de parties saillantes d'encliquetage 66 arrondies ou en forme de calottes sphériques et de renforcements d'encliquetage 64 ayant une forme arrondie correspondante, il n'est pas nécessaire d'aligner réciproquement les disques d'encliquetage lors de la fixation de sorte que les parties saillantes d'encliquetage 66 sont situées directement au-dessus des renforcements d'encliquetage 64. En effet, grâce à cette disposition de construction, on peut alors également faire glisser les parties saillantes d'encliquetage 66 dans les renforcements d'encliquetage correspondants, lorsque les parties saillantes d'encliquetage et les renforcements d'encliquetage sont disposés en étant partiellement décalés les uns par rapport aux autres. Les deux extrémités supérieures des montants principaux 26 sont reliées entre elles par une barrette de liaison, qui définit, conjointement avec le montant principal 26, un étrier formant poignée 54 en forme de U. Sinon, les extrémités supérieures des montants principaux 26 doivent être également agencées sous la forme d'étriers séparés en forme de poignées.

Il faut encore indiquer que sur la figure 2 on peut voir la mise en place de la coque de support sur les dispositifs de support ou sur les plaques de support 51 associées à ces dispositifs. Les dispositifs de support 50 sont déjà fixés aux montants principaux 26 respectivement associés, de sorte que la poussette est prête pour recevoir la coque de support 10.

Les dispositifs de support 50 sont réalisés respectivement en matière plastique.

On peut les retirer, dès que l'enfant a été
extrait de la coque de support 10; en effet, les disposi-
tifs de support 50 sont alors également inutiles. On peut
ensuite utiliser la poussette de façon usuelle. Il en va de
5 même pour la poussette pour poupée.

REVENDEICATIONS

1. Poussette, notamment poussette pour poupée, comportant un châssis, qui comprend deux montants (26,27), qui s'étendent dans deux plans verticaux parallèles, et un
5 étrier formant poignée (45), et une structure supérieure (23), qui possède une surface de siège (21) et un dossier (25), caractérisée en ce qu'un dispositif de support (50) pour une coque de support (10) ou un dispositif analogue est raccordé, notamment de manière à pouvoir être accroché
10 et verrouillé, de façon amovible de chaque côté sur les montants (26) du châssis.

2. Poussette selon la revendication 1, caractérisée en ce que chaque dispositif de support (50) est un composant, qui peut être monté sur un montant (26) du châssis
15 et qui comprend une plaque de support (51) servant à recevoir la coque de support (10).

3. Poussette selon la revendication 2, caractérisée en ce que la plaque de support (51) est agencée essentiellement en forme de disque et, à l'état monté, s'étend
20 parallèlement au plan défini par les montants (26) du châssis de chaque côté de la poussette.

4. Poussette selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisée en ce que la plaque de support (51) possède au moins un évidement en forme de fente (52), ouvert vers
25 le haut.

5. Poussette selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que le composant associé au dispositif de support (50) comporte au moins deux ouvertures ou fentes d'introduction (54, 55) servant à loger des
30 tétons de retenue (42,43) qui font saillie latéralement à l'extérieur, sur le montant associé (26) du châssis.

6. Poussette selon la revendication 5, caractérisée en ce qu'à l'état monté, les ouvertures ou fentes d'introduction (54,55) servant à loger les tétons de retenue (42,43) sont ouvertes respectivement vers le bas,
35

notamment obliquement vers le bas, de sorte que lors du fonctionnement normal, le composant associé au support de support (50) est retenu automatiquement, sous l'action de la force de pesanteur, dans une position appliquée sur les
5 tétons de retenue (42,43).

7. Poussette selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que les dispositifs de support (50) peuvent être verrouillés sur les montants associés (26) du châssis.

10 8. Poussette selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que les dispositifs de support (50) pour la coque de support (10) peuvent être raccordés selon une liaison par formes complémentaires et/ou selon une liaison de force, et notamment peuvent être
15 fixés par blocage, de chaque côté, sur les montants (26) du châssis.

9. Poussette selon l'une des revendications 5 à 8, caractérisée en ce que les ouvertures ou fentes d'introduction (54,55) possèdent respectivement un dispositif
20 d'encliquetage.

10. Poussette selon la revendication 9, caractérisée en ce que le dispositif d'encliquetage comprend au moins une et notamment deux parties saillantes (56), qui sont opposées et pénètrent dans les ouvertures ou fentes
25 respectives d'introduction (54,55), la largeur réduite par la ou les deux parties saillantes (56) de l'ouverture ou de la fente d'introduction (54,55) étant légèrement inférieure au diamètre des tétons de retenue (42,43).

11. Poussette selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisée en ce que la coque de support
30 (10) peut être disposée entre les montants (26,27) du châssis, qui définissent les deux plans verticaux ou les limites latérales de la poussette, au-dessus de la surface de siège (24), en prenant appui sur les dispositifs de support
35 (50) raccordés aux montants (26) du châssis et éven-

tuellement en étant supportés de façon supplémentaire sur la surface de siège (24) de la poussette (22).

5 12. Poussette selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisée en ce que la coque de support (10) comprend un étrier de support (15), dont les branches sont articulées latéralement sur la coque de support (10) de telle sorte que l'étrier de support (15) peut être amené par basculement depuis une position de support approximativement verticale dans une position d'appui sur le sol et
10 inversement ainsi que dans d'autres positions angulaires, les paliers pivotants (60) des deux côtés de la coque de support (10) étant utilisés simultanément pour supporter cette coque sur les dispositifs de support (50) fixés aux montants (26) du châssis de la poussette (22).

15 13. Poussette selon la revendication 12, caractérisée en ce que le palier pivotant (60), associé à l'étrier de support (15) pour la coque de support (10), ou son boîtier (60a) possède respectivement au moins un élément de barrette (63) dirigé vers le bas et qui, lors de la fixation de la coque de support (10) sur la poussette, correspond avec les fentes de réception (52), ouvertes vers le haut, des dispositifs de support (50) montés sur les longerons (26) du châssis de la poussette ou aux plaques d'appui (52) de ces dispositifs de support.

25 14. Poussette selon la revendication 12, caractérisée en ce que le palier pivotant (60), qui est associé à l'étrier de support (15) pour la coque de support (10), ou son boîtier (60a) comporte respectivement au moins une ouverture de réception ouverte vers le bas pour des tétons de retenue ou des éléments de barrette agencés avec une forme complémentaire sur les dispositifs de support (50) et dirigés respectivement vers le haut.

35 15. Poussette selon l'une quelconque des revendications 12 à 14, caractérisée en ce que la position angulaire désirée de l'étrier de support (15) de la coque de

support (10) peut être réglée et fixée au moyen d'un mécanisme d'encliquetage.

16. Poussette selon la revendication 15, caractérisée en ce que le mécanisme d'encliquetage comprend deux
5 disques d'encliquetage (61,67) pouvant tourner l'un par rapport à l'autre et dont l'un (67) fait partie de l'étrier de support (15) et dont l'autre (61) fait partie du boîtier (60a) du palier pivotant et dont les surfaces, situées en vis-à-vis, possèdent d'une part des parties saillantes
10 d'encliquetage (66) et d'autre part des renforcements d'encliquetage (64), qui se correspondent.

17. Poussette selon la revendication 16, caractérisée en ce que des parties saillantes d'encliquetage (66) sont formées d'une manière uniformément répartie le long de
15 la périphérie d'un disque d'encliquetage et que des renforcements d'encliquetage (64) sont formés également d'une manière répartie de façon uniforme le long de la périphérie de l'autre disque d'encliquetage, la distance angulaire entre des parties saillantes voisines d'encliquetage (66)
20 ou des renforcements d'encliquetage voisins (64) déterminant le plus petit déplacement angulaire de l'étrier de support (15).

18. Poussette selon l'une des revendications 16 ou 17, caractérisée en ce que les deux disques d'encliquetage (61,67) peuvent être fixés l'un par rapport à l'autre
25 par un mécanisme de serrage agissant axialement.

19. Poussette selon la revendication 18, caractérisée en ce que le disque d'encliquetage (61), situé sur le boîtier du palier pivotant comprend un embout fileté (65)
30 qui fait saillie extérieurement en position centrée et qui traverse de façon centrée le disque d'encliquetage (67) situé sur l'étrier de support, cet embout fileté (65) définissant l'axe autour duquel les deux disques d'encliquetage (61,67) peuvent tourner l'un par rapport à l'autre, et dans
35 lequel sur l'extrémité libre de l'embout fileté (65) peut

être vissé un écrou ou analogue, à l'aide duquel le disque d'encliquetage (67) situé sur l'étrier de support peut être repoussé contre le disque d'encliquetage (60) situé sur le boîtier du palier pivotant.

5 20. Poussette selon l'une quelconque des revendications 1 à 19, caractérisée en ce qu'aux montants (26) du châssis, mais notamment aux dispositifs de support (50) est raccordée une sangle de retenue (44), dont notamment la
10 longueur est réglable et qui peut s'étendre au-delà de la coque de support (10) et peut être verrouillée, en bloquant cette coque dans la poussette (22) ou dans des dispositifs de support (50).

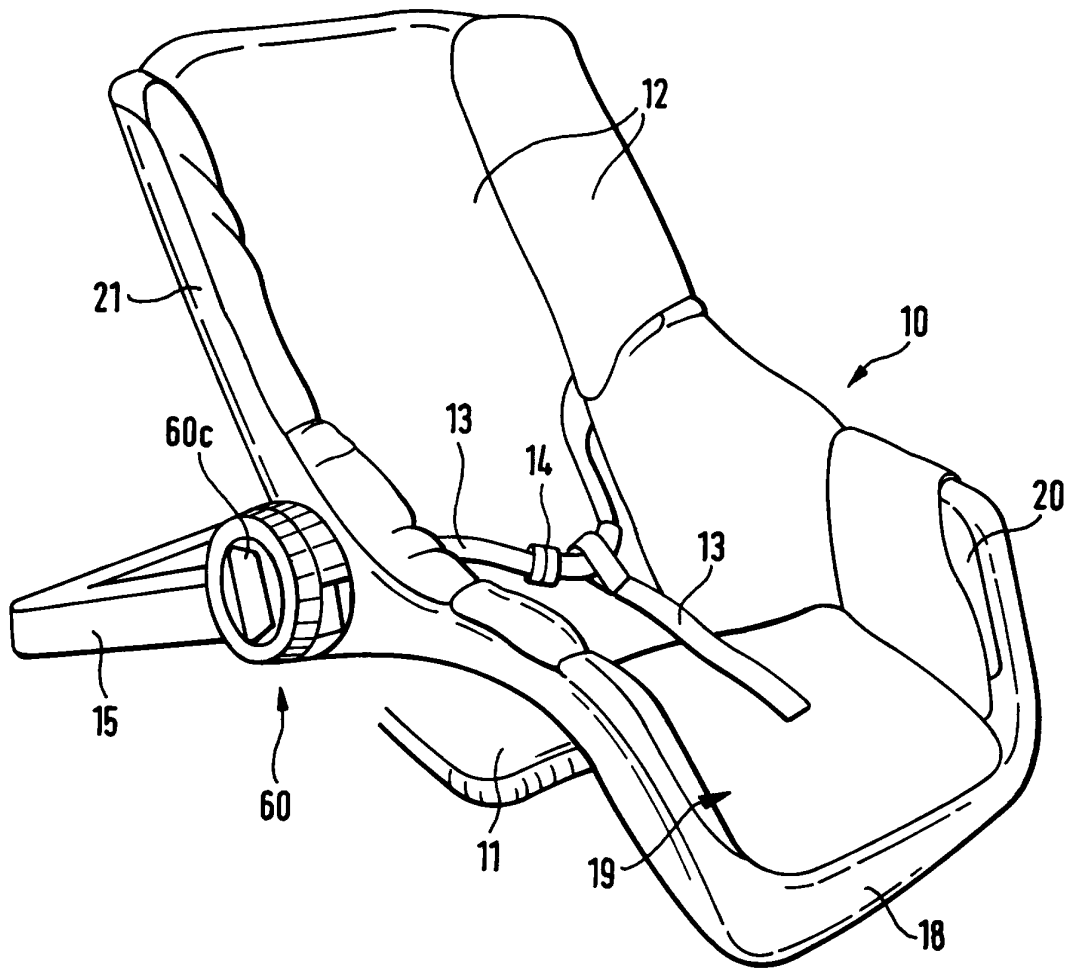


FIG. 1

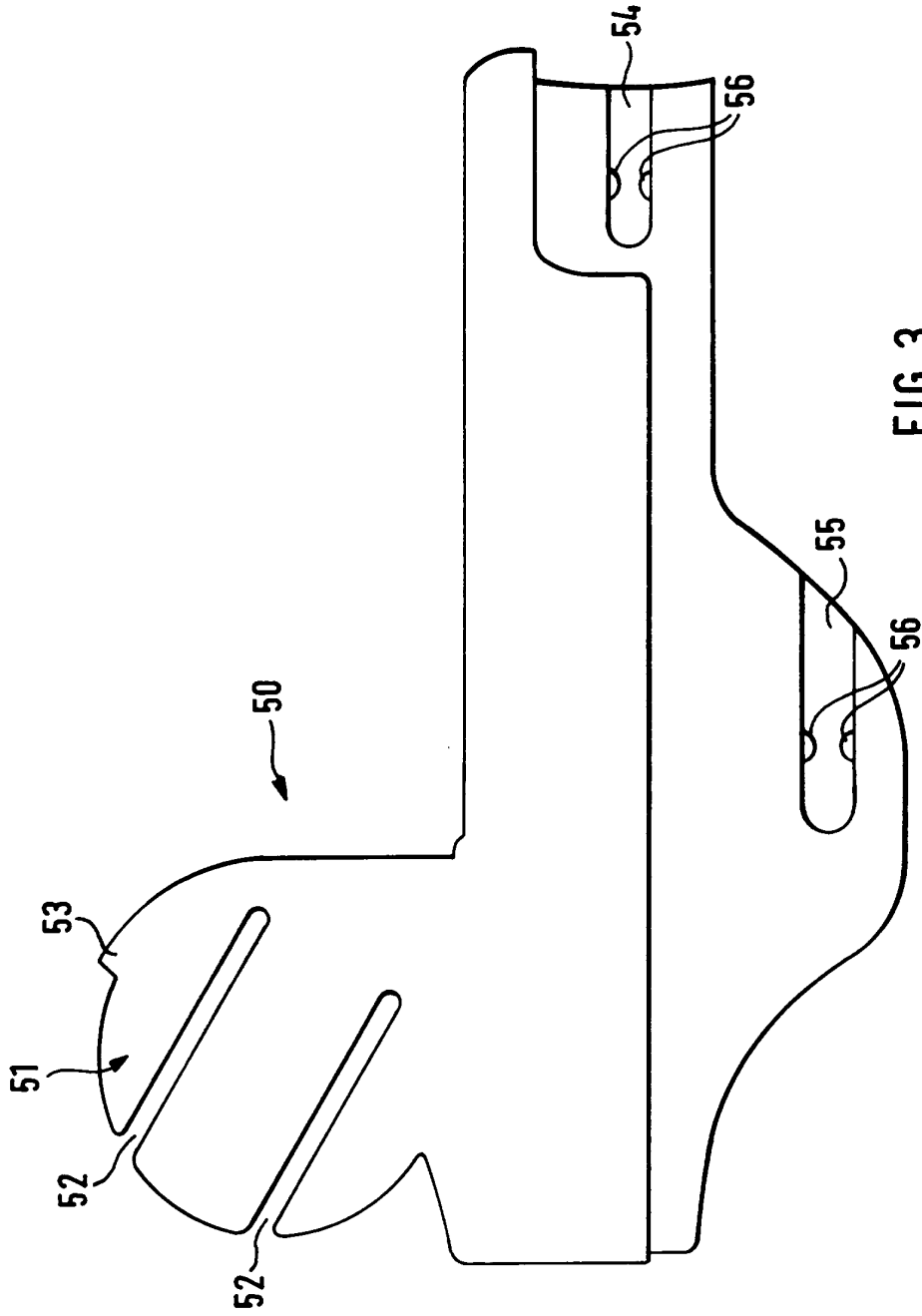


FIG. 3

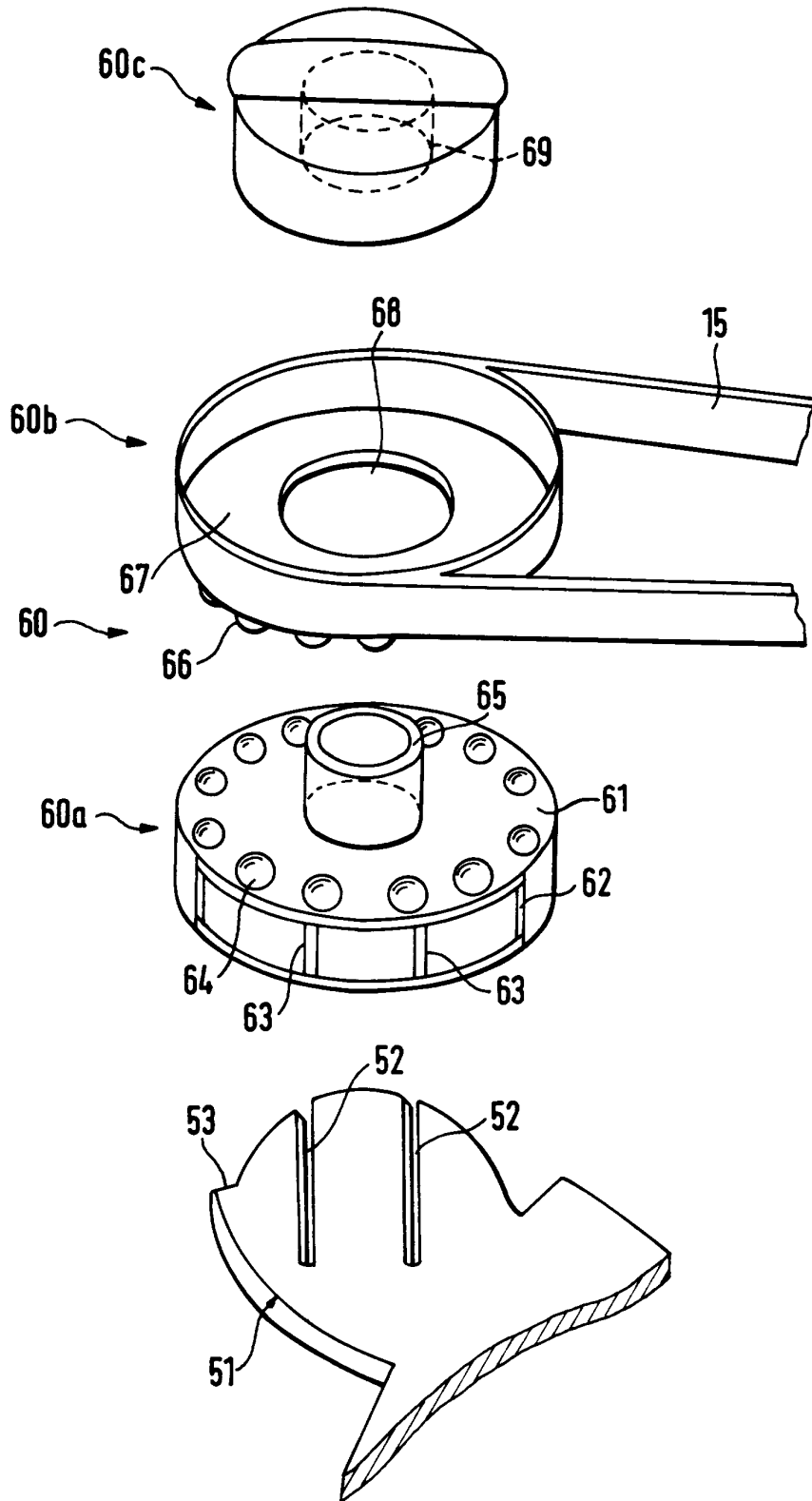


FIG. 4